

VOYAGE LECTEUR EXCLUSIF



## L'ARABIE SAOUDITE REVELEE



du mercredi 2 novembre au dimanche 13 novembre 2022

*Accompagné par Patrick Ringgenberg*



**AU TIGRE VANILLÉ**

CREATION DE VOYAGES

## POINTS FORTS DU VOYAGE

---

- Parcourir un pays récemment ouvert aux voyageurs étrangers et visiter des sites historiques que peu auront foulé avant vous
- Se rendre à Médine, l'une des villes saintes de l'Islam, où les non Musulmans peuvent se rendre depuis peu de temps
- Découvrir le passionnant site archéologique d'Hégra avec ses dizaines de nécropoles nabatéennes, au cœur d'un désert de toute beauté
- Etre accompagné par un spécialiste du monde musulman et du Moyen-Orient qui vous donnera des clés de compréhension de la société et de la géopolitique saoudienne
- Vivre la dualité de l'Arabie Saoudite : ses sites historiques majeurs et ses villes futuristes aux projets architecturaux les plus fous
- Plusieurs étapes où l'on séjourne 2 voire 3 nuits



## REMARQUES AVANT DE PARTIR EN ARABIE SAOUDITE

---

### Etat d'esprit avant de voyager en Arabie Saoudite

Le tourisme est à ses débuts en Arabie Saoudite ; le pays ayant ouvert aux voyageurs seulement en 2019.

Cela rend la destination particulièrement intéressante mais le voyageur doit être dans un état d'esprit flexible en cas d'aléas ou de modification de programme. Les opérateurs locaux ne sont en effet pas toujours habitués aux attentes des voyageurs occidentaux et le service dans les hôtels n'est pas comparable à celui d'autres destinations plus « rôdées ».

Les hôtels peuvent faire l'objet de réquisitions ponctuelles ou de fermeture inopinées, nous contraignant à changer d'établissement.

Notez également que l'ordre des visites proposées dans le programme peut être modifié, dans l'intérêt des participants et pour s'adapter aux fermetures ponctuelles de certains lieux.

### Remarque sur l'hôtel à Al Ula

Al Ula est une destination touristique en plein développement et où le choix hôtelier est encore particulièrement limité, avec relativement peu de choix entre les options de catégorie moyenne et les options luxueuses.

Nous avons retenu le Sahary Resort, un hôtel de catégorie moyenne, composé de petits bungalows privés.

### Tenue vestimentaire

Dans l'espace public, hommes et femmes doivent porter une tenue respectueuse des coutumes locales.

Les femmes doivent avoir les épaules et les genoux couverts et éviter les tenues moulantes. Le port du voile n'est aucunement exigé.

Les hommes doivent autant que possible éviter de porter des shorts et donc privilégier des pantalons.

## VOTRE GUIDE : PATRICK RINGGENBERG

Patrick Ringgenberg, né en 1970 à Lausanne, est diplômé en cinéma-vidéo de l'École Supérieure d'Art Visuel de Genève (aujourd'hui HEAD), diplômé en sciences religieuses de l'École Pratique des Hautes Études (Paris-Sorbonne), docteur en histoire de l'Université de Genève. Chercheur associé à l'Institut Religions, Cultures, Modernité (Université de Lausanne), il est également chargé du projet « Iran » à l'EPFL (Collège des Humanités). Outre plusieurs ouvrages dans le domaine de l'histoire des religions, des arts médiéval, asiatique et islamiques (notamment *L'univers symbolique des arts islamiques*, 2009), il est l'auteur de plusieurs livres sur la civilisation persane.

Cette personnalité suisse réputée pour sa connaissance approfondie de l'histoire et la culture iranienne est avant tout un grand connaisseur du monde musulman, de son histoire et des dynamiques à l'œuvre. Avec son œil occidental, sa maîtrise de la géopolitique et de l'histoire islamique et pré-islamique, il saura vous décrypter la société saoudienne.



## CARTE



## JOUR PAR JOUR

	Date	Itinéraire	Transport	Logement*	Repas
1	Mercredi 02.11.2022	Genève - Riyadh	vol	Centro Olaya	
2	Jeudi 03.11.2022	Riyadh		Centro Olaya	BLD
3	Vendredi 04.11.2022	Riyadh - Buraydah	Route : env. 5h	Radisson Blu Buraidah	BLD
4	Samedi 05.11.2022	Buraydah - Jubbah - Ha'il	Route : env. 4h30	Millenium Hotel	BLD
5	Dimanche 06.11.2022	Ha'il – Mahajjah – Al Ula	Route : env. 5h30 + excursion désert	Sahary Al Ula Resort	BLD
6	Lundi 07.11.2022	Al Ula		Sahary Al Ula Resort	BLD
7	Mardi 08.11.2022	Al Ula		Sahary Al Ula Resort	BLD
8	Mercredi 09.11.2022	Al Ula		Sahary Al Ula Resort	BLD
9	Jeudi 10.11.2022	Al Ula - Médine - Djeddah	train	Shada Shatea	BLD
10	Vendredi 11.11.2022	Djeddah		Shada Shatea	BLD
11	Samedi 12.11.2022	Djeddah		Shada Shatea	BLD
12	Dimanche 13.11.2022	Djeddah - Genève	vol		B

\* donné à titre indicatif

## PLAN DES DÉPLACEMENTS (DONNE A TITRE INDICATIF)

	Date	Transport	Classe	Destination	Horaire
1	mercredi 02.11.22	Saudi Arabian Airlines SV 238	Eco	Genève Riyadh	15h00 22h40
	dimanche 13.11.22	Saudi Arabian Airlines SV 237	Eco	Jeddah Genève	09h40 13h40



## PROGRAMME DETAILLE

---

### Jour 1 : mercredi 2 novembre 2022

#### Genève - Riyadh

Vol direct au départ de Genève à destination de Riyadh avec la compagnie Saudia.

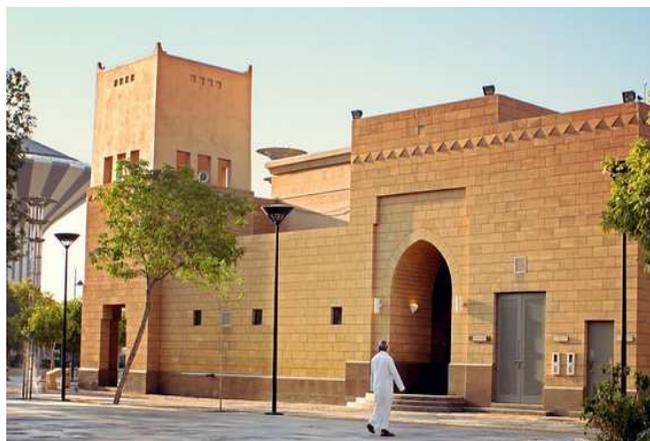
A votre arrivée dans la capitale saoudienne, après les formalités d'entrées, vous serez accueillis par votre guide local et transfert pour votre hôtel.

Nuit à l'hôtel Centro Olaya.

### Jour 2 : jeudi 3 novembre 2022

#### Riyadh

Journée consacrée à la découverte de Riyadh, ville en plein désert, devenue capitale du royaume saoudien en 1932. Vos visites vous mèneront au **palais de Murabba** qui fut la résidence du roi fondateur de l'Arabie Saoudite jusqu'en 1953. Puis, vous poursuivrez vers le **musée national** qui est le principal gardien du patrimoine et de la culture nationale, retraçant l'histoire du pays des civilisations pré-islamiques à l'unification du pays.



Vous aurez également l'occasion de vous rendre au **fort de Masmak**, une forteresse en pisé construite au XIX<sup>e</sup> siècle, dans le cœur historique de Riyadh. Son musée retrace l'histoire de la conquête de l'Arabie par la famille Al-Saoud.



Après le déjeuner, vous vous rendrez au **souk de Dira**, célèbre pour sa variété d'objets anciens en cuivre et en laiton, notamment des poignards en argent, des bijoux et des robes de Bédouines. Dès l'accès principal, vous serez enivrés par le parfum du bois de santal...



Dans la soirée, vous monterez sur une des tours emblématiques de la ville, la Kingdom Tower, où vous aurez une vue panoramique de la ville.



Nuit à l'hôtel Centro Olaya.

### **Jour 3 : vendredi 4 novembre 2022 Riyadh - Buraydah**

Le matin, vous quitterez la capitale saoudienne et prendrez la direction du Nord-Ouest.

Sur votre route, vous ferez halte aux salines de Qasab qui constituent la principale source de sel du pays et attirent aussi les visiteurs venus découvrir l'extraction et le traitement du sel naturel.



Poursuite en direction du village patrimonial de Ushaiger avec ses maisons en pisé restaurées. Historiquement, le village a été un point d'arrêt important pour les pèlerins venant du Koweït en raison de ses sources d'eau douce et parce que

les oliviers et les palmiers en grappe dans cette région fournissent une grande ombre. Un musée créé par les habitants, appelé le musée Al Salem, offre un aperçu du patrimoine du village avec ses célèbres armes, ustensiles, vêtements brodés et bijoux.



Reprenez la route pour arriver à Buraydah, appelée la ville des dattes en raison de la production de dattes de haute qualité et de son festival annuel des dattes (a lieu l'été). Les producteurs et les acheteurs de tout le pays affluent à ce festival pour commercer certaines des meilleures dattes du pays. En fonction du temps à disposition, vous pourrez vous rendre au marché aux dattes.

Installation à l'hôtel.

Nuit à l'hôtel Radisson Blu Buraidah.

### **Jour 4 : samedi 5 novembre 2022 Buraydah - Ha'il et excursion à Jubbah**

De bon matin, nous vous proposons de voir dans la périphérie de la ville le plus grand marché aux chameaux du monde, où des milliers de chameaux (ainsi que des chèvres et des moutons) sont achetés et vendus, ainsi que des selles et autres accessoires. Le lieu est assez chaotique, et l'odeur plutôt... forte.



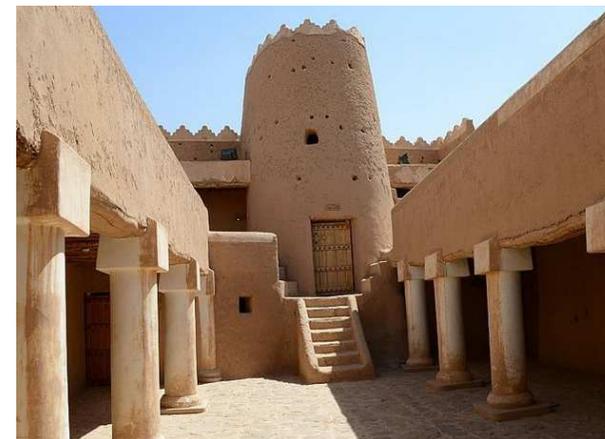
Poursuite de votre route en direction de Ha'il où vous prendrez le repas du midi.

A environ 1 heure de route de Ha'il, vous rejoindrez Jubbah : il s'agit du site rupestre le plus célèbre d'Arabie Saoudite avec des gravures rupestres et œuvres d'art datant du néolithique. Ces inscriptions et pétroglyphes montrent les activités, les vêtements, les animaux et les armes de l'époque.



Puis retour sur Ha'il, ville qui est depuis l'époque pré-islamique une étape majeure des routes caravanières avant de devenir au XIXème siècle, la capitale d'un émirat rival du clan Al-Saoud. Elle est située au pied d'une imposante chaîne de montagne, qui alimente ses nombreux puits en eau.

Vos visites vous mèneront notamment vers le **fort A'Arif**, plus ancienne forteresse protectrice de Ha'il, idéalement située sur un promontoire rocheux.



Puis, promenade dans le souk d'Ha'il où l'on trouve fruits, légumes et dattes - ainsi que de l'artisanat comme des pots en argile et des nattes tissées. Si vous cherchez des souvenirs, ce souk traditionnel est incontournable.

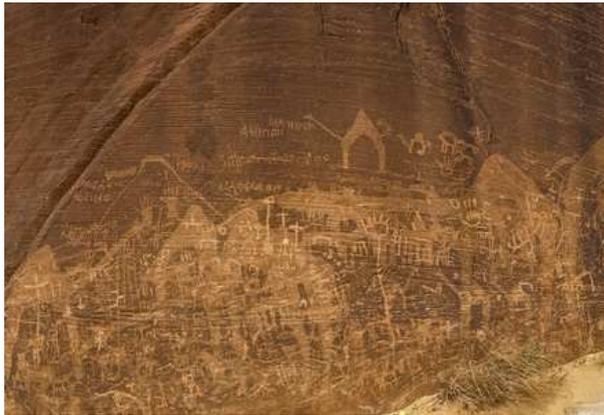


Nuit à l'hôtel Millenium.

### **Jour 5 : dimanche 6 novembre 2022 Ha'il – Mahajjah - Al Ula**

Longue journée de route vous permettant de traverser le désert du Néfoud afin de rejoindre l'oasis d'Al Ula.

Avant cela, nous vous proposons de prendre la direction du désert en direction des montagnes où les explorateurs Charles Huber et Julius Euting ont gravé leurs noms dans la roche lors de leur voyage en 1884.



Vous laisserez quelques temps le minibus pour monter à bord de véhicules 4x4. Paysages époustouflants, inscriptions anciennes laissées par des marchands de caravanes, dessins anciens réalisés par l'homme préhistorique d'Arabie : suivez les traces d'anciens voyageurs.

Et là, une merveille naturelle se démarque du reste : les **arches de Mahajjah**. Des formations de grès majestueuses qui atteignent jusqu'à 40 mètres de hauteur.



Déjeuner pique-nique dans ce paysage hors du commun et observation des formations de grès et des dunes de sable. Passage par **Hafirat Laqat**, là où, il y a des

milliers d'années, des gens ont sculpté sur un mur de 200 mètres de long des centaines d'inscriptions et de dessins. Alphabets anciens, animaux éteints, figures humaines, divinités anciennes, ce sera l'occasion de déchiffrer les secrets de ce lieu unique.

Poursuite de la route pour Al Ula où vous arriverez dans la soirée.

Nuit à l'hôtel Sahary Al Ula Resort.

## **Jour 6 : lundi 7 novembre 2022**

### **Al Ula**

*Remarque : vous disposerez de trois journées complètes pour parcourir l'oasis d'Al Ula et ses sites d'intérêt. L'ordre des visites est susceptible d'être modifié.*

Début de vos visites de la région d'Al Ula avec les sites de Dadan et Jabel Ikmah.

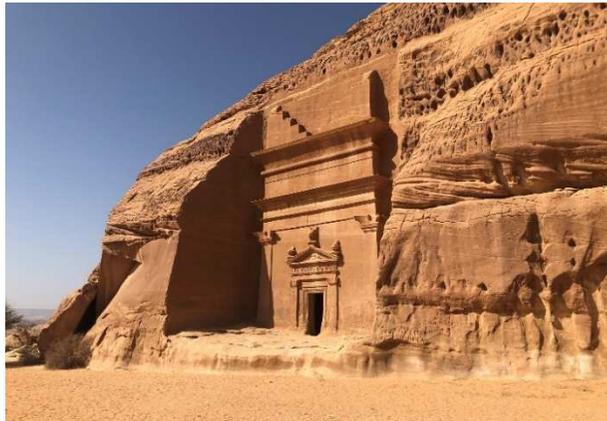


Dadan l'ancienne capitale de la civilisation des Lihyanites, un ancien royaume arabe fondé au VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère. Les ruines de sa capitale sont encore visibles de nos jours à proximité de l'oasis d'Al-Ula !

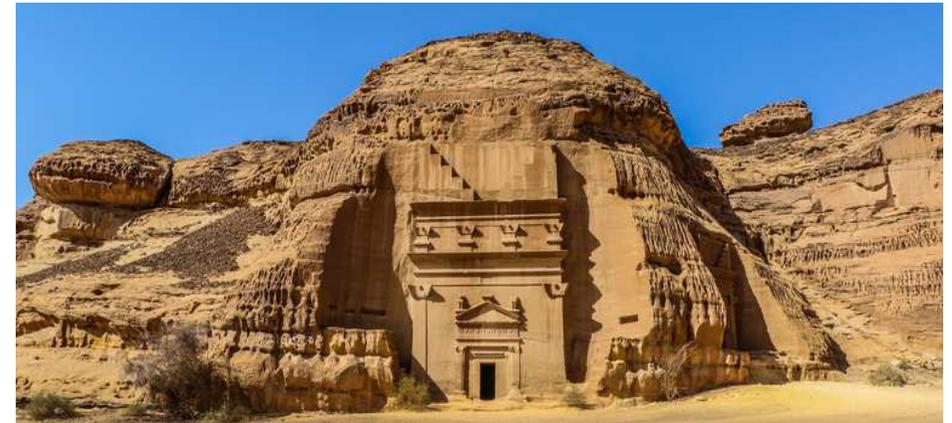
Et pour compléter cette visite de cités préislamiques, un détour par le site de Jabal Ikmah vous permettra de contempler plus de 450 inscriptions en langues sémitiques qui remonteraient au premier millénaire avant notre ère. Prenez le temps de vous familiariser avec l'araméen, le dadanique, le minaique, nabatéen et autres ancêtres de l'arabe d'aujourd'hui !



L'après-midi sera consacrée à la visite privée du site du patrimoine mondial de l'UNESCO de Hegra, également connu sous le nom de Mada'in Saleh.



Les lumières de fin de journée sont particulièrement recommandées pour observer ce site dans les meilleures conditions.



Hegra était l'une des principales villes de la route de l'encens construite par les Nabatéens qui, s'étant enrichis des taxes imposées sur les caravanes passant par leur capitale Petra, ont élargi les frontières de leur royaume jusqu'au sud afin de les rapprocher des ports de la mer Rouge.

Vous visiterez quelques-unes (seulement) des 94 tombes, dont beaucoup présentent des façades majestueuses taillées dans les massifs de grès.

La visite est organisée par l'organisme en charge de la préservation du site ; nous avons prévu pour vous une découverte privative à bord de Land Rover.



Retour à l'hôtel.

Nuit à l'hôtel Sahary Al Ula Resort.

## Jour 7 : mardi 8 novembre 2022

### Al-Ula

Après le petit-déjeuner, nous vous invitons à parcourir la **réserve naturelle de Sharaan** à bord d'un 4x4 vintage. La région abrite une faune abondante, notamment des autruches au cou rouge au riche plumage, des bouquetins de Nubie et différentes espèces de gazelles. On trouve également des espèces rares telles que le lièvre du Cap, des damans, un plantigrade ressemblant à une marmotte, ainsi qu'une grande variété d'oiseaux.



En fin d'après-midi, vous vous rendez devant une autre construction, ou plutôt une formation géologique des plus étonnantes : le **rocher de l'Elephant**. Haut de 50 mètres, cet ensemble de grès s'est érodé pendant des milliers d'année, pour prendre aujourd'hui la forme d'un éléphant dont la trompe touche le sol. Il s'agit d'un lieu est assez touristique de la région, d'autant qu'un petit bar-lounge vient d'y être installé, mais l'endroit mérite le coup d'œil.



Si vous avez envie de vous dégourdir les jambes, marchez jusqu'au **Jarah Rock**, une forme de roche également atypique qui se trouve juste en face du rocher de l'Elephant.

En soirée, départ en petit groupe en voiture pour Gharameel qui est un lieu idéal pour une **observation des étoiles**. Votre guide vous fera découvrir cet univers fascinant avant que vous preniez part à un repas traditionnel autour d'un feu de camp.



Nuit à l'hôtel Sahary Al Ula Resort.

## Jour 8 : mercredi 9 novembre 2022

### Al Ula

Dans la matinée, nous vous proposons une petite marche sur le sentier (plat) qui part de Dadan et arrive dans la vieille ville d'Al Ula, traversant la zone d'Al Wadi. Long de 3 km, il vous propose une promenade dans une oasis aux avec des vestiges de maisons en pisé.



Le repas du midi sera pris dans une ferme locale où sont cultivées dattes, agrumes et autres fruits et légumes.



Retour à l'hôtel pour un moment de repos.

En fin de journée, reprenez la direction du village d'Al Ula : il s'agit d'un village arabe traditionnel construit il y a 800 ans et habité jusqu'au milieu des années

1900. Promenade dans un labyrinthe de maisons en ruine, où plus de 1000 habitations ont été construites ensemble pour former un mur défensif autour de la ville.



Un passage par la Madrasa Adheera, un lieu où les jeunes femmes du village perpétuent les savoir-faire artisanaux de poterie, tissage et sculpture (sous réserve).

Moment libre pour flâner dans le « Old Town Market », une artère commerçante et touristique récemment restaurée où l'on trouve toutes sortes de souvenirs et restaurants.



Repas à Al Ula et nuit à l'hôtel Sahary Al Ula Resort.

## Jour 9 : jeudi 10 novembre 2022

### Al Ula – Médine - Djeddah

Aujourd'hui, vous quittez Al Ula pour rejoindre l'une des principales villes sacrées pour les Musulmans : Médine.

Encore interdite jusqu'à peu aux non-musulmans, Médine est considérée comme une cité sainte par l'Islam puisque le prophète Mahomet y vécut et fut même le principal commandant au VIIe siècle. Il y mena plusieurs batailles pour défendre sa ville des Mecquois qui tentèrent de l'annexer. Médine fut donc l'objet d'une protection toute particulière de la part des empires musulmans qui succédèrent au Prophète, des Omeyyades aux Ottomans en passant par les Abbassides.

Elle demeure aujourd'hui un lieu de pèlerinage important, car on y trouve l'imposante mosquée du Prophète avec ses dix minarets, où se trouve le tombeau de Mahomet. A ce jour, les non-musulmans ne sont pas autorisés à entrer dans l'enceinte de la mosquée, mais peuvent ressentir l'effervescence des pèlerins venus du monde entier. Une immersion sans pareil pour mieux connaître la culture musulmane.



A Médine, vous traverserez la rue Qiba qui deux mosquées d'importance : la grande mosquée et la mosquée Qiba, connue pour être la première mosquée de l'histoire. Vous aurez une vue d'ensemble de la façon dont la ville a été construite et façonnée tout au long des 1400 ans

Vous aurez l'occasion de vous promener dans le centre-ville et côtoyer les fidèles venus de par le monde pour leur pèlerinage à Médine.

En fin d'après-midi, train rapide pour Djeddah où vous arriverez dans la soirée.



Nuit à l'hôtel Shada Shatea.

## Jour 10 : vendredi 11 novembre 2022

### Djeddah

Journée de découverte de Djeddah.

Djeddah, sur les bords de la mer Rouge, est le premier port du pays et la deuxième ville du royaume après Riyadh, souvent considérée comme la capitale économique du pays.



Elle doit surtout son importance à son rôle de « porte de La Mecque ». Depuis des siècles, chaque année des milliers (voire millions de nos jours) de fidèles musulmans arrivant pour leur pèlerinage pour les villes saintes de La Mecque et Médine.



Découverte des quartiers historiques de Jeddah (Al Balad), témoignage exceptionnel de la tradition architecturale de la mer Rouge. Dans ces rues étroites, l'ombre est fournie par d'élégantes maisons-tours en pierre de corail et décorées par de grandes structures en bois appelées Roshan. La plupart de ces maisons ont été construites à la fin du XIXe siècle, mais certaines ont plus de 400 ans.



Là, vous visiterez le Bait Nassif, l'une des maisons rénovées de premier plan de la vieille ville qui remonte au milieu des années 1800, le vieux marché et la

mosquée ainsi que le musée privé Abul Raouf Khalil qui retrace l'histoire de la ville de Jeddah, des âges pré-islamiques à la culture islamique de la ville.



Dans l'après-midi, vous vous rendez sur la corniche qui est la station « balnéaire » de la ville et s'étend sur plus de 30 km.



Vous aurez l'occasion d'y voir la mosquée Al Rahmah également connue sous le nom de mosquée flottante puisqu'elle est construite sur pilotis au-dessus de l'eau.



Enfin, vous noterez le jet d'eau du roi Fahd, ; avec ses 312m de hauteur, il s'agit de la fontaine la plus haute du monde, soit plus de deux fois plus haut que le jet d'eau genevois (140 mètres).



Nuit à l'hôtel Shada Shatea.

## **Jour 11 : samedi 12 novembre 2022** **Djeddah : excursion à Taïf**

Départ matinal pour Taïf pour une excursion dans la région des montagnes du Hedjaz : cette ville se trouve historiquement située au carrefour des pistes caravanières et des routes du pèlerinage pour La Mecque.

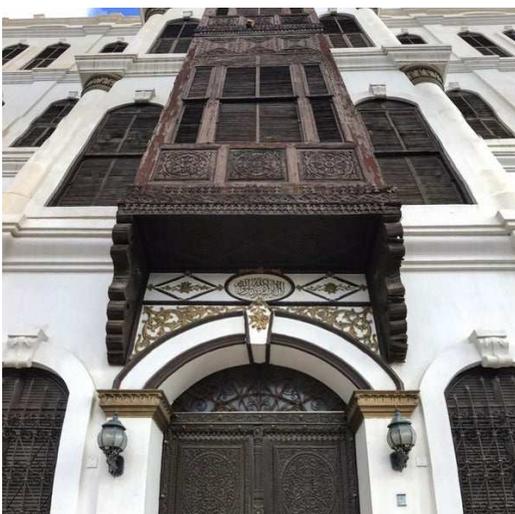
Vous emprunterez une route sinueuse à travers les montagnes, longeant des marchés aux fruits, des plantations de roses et de profondes vallées, avant d'atteindre le plateau sur lequel est située Taïf.



Grâce à sa situation en altitude (1600m), de son plus frais et de terres fertiles, la région a vu pousser la célèbre rose de Damas à trente pétales. Avec son parfum subtile, à la fois robuste et épicé, cette rose est prisée des parfumeurs. Vous visiterez une exploitation de roses qui servent ensuite à fabriquer les meilleurs parfums de rose au monde.



Dans l'après-midi, vous visiterez le palais Shubra, la forteresse ottomane de Taïf que les Turcs ottomans construisirent lorsqu'ils contrôlaient la région.



Retour à Djeddah, où vous arriverez en fin de journée.

Nuit à l'hôtel Shada Shatea.

**Jour 12 : dimanche 13 novembre 2022**  
**Djeddah - Genève**

Temps libre libre à Djeddah.



Repas libre avant de prendre la route de l'aéroport pour votre vol de retour sur Genève.

Arrivée sur les bords du Léman dans la soirée.

## PRIX ET PRESTATIONS

---

### Prix par personne

**CHF 7'950.-**

Supplément en chambre individuelle

CHF 1'200.-

Supplément classe affaires

sur demande

*Sur la base d'un groupe de 10 à 14 participants maximum.*

### Prestations incluses

- Vols internationaux Genève - Riyad, Djeddah - Genève en classe économique sur Saudia Airlines, toutes taxes comprises
- Le logement dans les hôtels mentionnés en chambre double, en catégorie 3\*/4\* (ou hôtels similaires)
- L'accompagnement par un guide sur tout le circuit en Arabie Saoudite : Patrick Ringgenberg
- Les services de guides locaux anglophones pendant tout le séjour
- Les entrées de tous les sites visités
- Les transferts et transports indiqués en véhicule privé avec chauffeur
- Les repas mentionnés dans le jour par jour
- Les activités et excursions mentionnées au programme
- Les frais pour l'obtention du e-visa et de l'assurance obligatoire

### Non compris

- Les boissons
- Les éventuels tests PCR
- Les éventuels pourboires
- Les dépenses personnelles
- La majoration de 3% en cas de paiement par carte de crédit

## FORMALITES D'ENTREE EN ARABIE SAOUDITE

---

Les informations suivantes concernent les citoyens suisses résidant en Suisse et sont publiées sous réserve de modification.

Le pays est-il actuellement ouvert ?	Oui, uniquement aux personnes vaccinées
Quarantaine requise sur place ?	Non
Quarantaine requise au retour ?	Non
Un test PCR est-il requis ?	<b>Non</b> (ni pour les personnes vaccinées ni pour les personnes non vaccinées)
Vaccinations obligatoires ?	Aucune. Veuillez vérifier que vos vaccins usuels sont à jour (hépatite...)
Un visa est-il requis ?	Oui. Nous nous chargeons des formalités. Le visa contient également une assurance sanitaire obligatoire exigée par l'Arabie Saoudite.
Autres exigences ?	Non

Voyager en temps de Covid nécessite de s'adapter aux normes sanitaires locales, lesquelles peuvent changer dans des délais très courts. Notamment, on ne peut exclure que certains lieux ou sites touristiques subissent des fermetures non prévisibles.

### Certificat Covid-19 et conditions d'entrée

Pour voyager, vous devez être d'accord avec l'idée de devoir faire un test PCR, avant le départ ou sur place, que vous soyez vacciné ou non, même si celui-ci n'était pas requis au moment de votre inscription.

Si le certificat Covid-19 est nécessaire au voyage, une copie vous sera demandée lors de votre inscription afin de nous aider à compléter les formulaires d'entrée.

Si vous n'êtes pas vacciné, nous attirons votre attention sur le fait que l'OFSP recommande de se faire vacciner avant de voyager à l'étranger et que de plus en plus de pays exigent un certificat Covid-19 valable pendant toute la durée du voyage, sous la forme d'un QR code. Les tests PCR et antigénique ayant une durée de validité limitée à quelques jours, votre voyage deviendrait compliqué. Cela ne sera néanmoins pas une raison valable d'annulation.

Voyager en temps de Covid nécessite de s'adapter aux normes sanitaires locales, lesquelles peuvent changer dans des délais très courts. Notamment, on ne peut exclure que certains lieux ou sites touristiques subissent des fermetures non prévisibles.

# CONDITIONS GENERALES

Nous nous réjouissons et vous remercions de votre intérêt pour un voyage proposé par Au Tigre Vanillé (ci-après ATV).

Les présentes conditions générales règlent les rapports juridiques entre vous-mêmes et ATV en ce qui concerne les arrangements de voyage organisés par ATV. Elles entrent en vigueur le jour de leur publication et remplacent toutes les dispositions précédentes.

Nos conditions restent modifiables et des conditions spéciales peuvent s'appliquer à certains voyages.

## Préambule – Information relative à nos offres

Si vous n'avez jamais fait l'expérience de voyager avec Au Tigre Vanillé, sachez que notre approche est singulière. Notre point de départ : vous, vos attentes, vos centres d'intérêts, vos goûts ... A partir de là, nous établissons une proposition de voyage personnalisée.

Chez nous, il n'y a ni catalogue ni voyages standardisés. Au contraire, nos spécialistes s'investissent dans votre projet pour vous proposer un voyage unique.

Chaque offre nécessitant un travail conséquent d'analyse, de conception et de recherche des disponibilités (guides, vols, hôtels, excursions...), à partir de la troisième offre, nous vous demandons un acompte de 500.- CHF par personne.

Bien sûr, si le voyage se concrétise, cette somme sera déduite du montant total du voyage. Mais si le voyage ne se réalisait pas, le montant n'est pas remboursable et couvrira le travail effectué.

## 1. Conclusion du contrat et modalités d'inscription

1.1 Le contrat entre vous-mêmes et ATV, comprenant les conditions et modalités détaillées ci-après, prend effet dès que votre inscription est acceptée sans réserve et que vous avez versé l'acompte prévu selon les points 2.2 ou 2.5.

1.2 Tout participant est tenu de remplir et de signer le bulletin d'inscription et de le retourner à ATV. Cela implique l'adhésion complète à nos conditions.

1.3 Si la personne qui réserve inscrit d'autres participants au voyage, elle répond de leurs obligations contractuelles (notamment l'acquittement du montant du voyage) comme de ses propres obligations. Les présentes conditions sont valables pour tous les participants au voyage.

1.4 La demande d'inscription d'un mineur devra être signée par le père, la mère ou le tuteur légal et porter la mention « accord du père, de la mère, du tuteur ». L'enfant doit être en possession, en plus des pièces d'identité exigées pour le voyage, d'une autorisation de sortie du territoire. Enfin, il sera fait

mention d'un numéro de téléphone et d'une adresse permettant à l'enfant ou au responsable d'établir un contact direct.

1.5 Si nous procurons un arrangement « vols seuls », ce sont les conditions générales de contrat de voyage des compagnies aériennes qui s'appliquent. Dans ce cas, ATV n'est pas partie du contrat et vous ne pouvez donc pas faire prévaloir les présentes conditions générales de voyage et de contrat

Veillez noter que le contrat avec ATV et la compagnie aérienne n'est conclu qu'au moment de l'émission du billet. Les conséquences/frais issus de toute modification émanant de la compagnie aérienne jusqu'à émission du billet sont à assumer par le client.

1.6 Si nous procurons des arrangements ou certaines prestations d'autres organisateurs ou prestataires de services de voyage (facturés séparément), vous concluez en fait le contrat directement avec l'organisateur en question. Ce sont dès lors ses propres conditions de contrat et de voyage qui sont applicables. Dans ce cas, ATV n'est pas partie du contrat et vous ne pouvez donc pas faire prévaloir les présentes conditions générales de voyage et de contrat.

1.7 Avant toute inscription, ATV vous recommande vivement de prendre connaissance des consignes de sécurité, des conditions sanitaires et climatiques du pays visité. Pour cela, vous pouvez consulter les conseils aux voyageurs du Département fédéral des Affaires Etrangères (<https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/representations-et-conseils-aux-voyageurs/conseils-voyageurs.html>) et les conseils médicaux aux voyageurs de l'Office Fédéral de la Santé Publique ([www.safetravel.ch](http://www.safetravel.ch)).

1.8 Les désirs particuliers ne font partie intégrante du contrat que s'ils sont acceptés et confirmés sans réserve par ATV.

## 2. Prix et modalités de paiement

2.1 Tous les tarifs de nos propositions sont forfaitaires et ne peuvent en aucun cas faire l'objet de réclamations.

2.2 Un acompte de 40% du prix total du voyage doit être versé lors de l'inscription. Si ATV ne reçoit pas l'acompte dans les délais prescrits, ATV ne confirmera pas les prestations de voyage.

2.3 Le solde doit être réglé 40 jours avant la date du départ du voyage. Si le solde n'est pas versé dans les délais prescrits, ATV peut refuser les prestations de voyage et faire valoir les frais d'annulation selon le point 3.3.

2.4 Si l'inscription intervient moins de 60 jours avant la date du départ du voyage, le montant total de l'arrangement sera exigé à l'inscription.

2.5 Dans des cas particuliers, ATV se réserve le droit de modifier le montant de l'acompte et la date de règlement du solde. Vous en serez informé lors de l'inscription, sur votre facture.

## 3. Modification, annulation ou interruption du voyage par le client

3.1 Si vous désirez modifier ou annuler le voyage réservé avant votre départ, vous devez en faire part par écrit à ATV. La réception de votre déclaration auprès d'ATV fait foi pour déterminer la date d'annulation ou de changement. Pour les samedis, dimanches et jours fériés, le jour ouvrable consécutif fait foi.

3.2 Tout modification que vous souhaiteriez apporter après votre inscription est sujette à disponibilité et aux frais en découlant.

3.3 En cas d'annulation par le client, les frais suivants s'appliquent :

- dès notre confirmation du voyage : perte de l'acompte
- 60 à 31 jours avant la date de départ : 50% du montant total du voyage
- dès 30 jours avant la date de départ : 100% du montant total du voyage

Nous nous réservons le droit de modifier ces conditions pour des cas particuliers (safaris, période de Noël, croisière, arrangement hôtelier spécifique, ...). Dans ce cas, vous en serez informé lors de l'inscription, sur votre facture.

Pour les voyages de groupe, des conditions spéciales peuvent s'appliquer.

3.4 Une modification de dates est considérée comme une annulation du voyage. Les conditions selon le point 3.3 sont alors appliquées.

3.5 Toute interruption ou retour anticipé ne donne droit à aucun remboursement des prestations non utilisées.

3.6 En cas de défaut d'enregistrement du client au lieu de départ du voyage aérien à forfait, pouvant résulter d'une arrivée tardive, d'une non-présentation ou d'une présentation avec des documents de voyage non en règle (même si ces éléments résultent d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers), il sera retenu 100% du montant du voyage.

3.7 Tous les frais entraînés par une modification de programme ou une annulation du voyage demandées par le client après le début du voyage sont entièrement à sa charge et payables immédiatement. Aucun remboursement ne sera donné de la part d'ATV pour les services non fournis à la suite de ces modifications ou annulation.

3.8 En particulier, le plan de vol de votre voyage doit être effectué dans son intégralité et dans l'ordre indiqué sur vos billets d'avion.

Un manquement à l'un des tronçons est considéré comme "no show" et peut faire l'objet de pénalités / réajustements tarifaires a posteriori de la part des compagnies aériennes, que nous devons vous facturer.

3.9 ATV n'assume aucune responsabilité envers vous lorsque des prestations réservées par vos soins (en particulier billets d'avion) subissent des défaillances (retour, annulation, surbooking ...). Les éventuels surcoûts et frais de changement de votre programme seront à votre charge.

## 4. Assurances

4.1 Si vous n'êtes pas encore au bénéfice d'une assurance annulation & assistance, vous devez obligatoirement en conclure une au moment de l'inscription au voyage.

ATV est à même de vous en proposer une.

L'assurance annulation & assistance n'est pas incluse dans nos prix forfaitaires.

4.2 Lorsque le voyage doit être annulé ou retardé pour de justes motifs (selon les conditions générales de votre assurance annulation & assistance ; des justificatifs tels que certificat médical détaillé, acte de décès et autre attestation officielle sont indispensables), vous êtes tenu d'en informer immédiatement l'assurance annulation & assistance et ATV.

4.3 Lorsque le voyage doit être interrompu pour de justes motifs (selon les conditions générales de votre assurance annulation & assistance ; des justificatifs tels que certificat médical détaillé, acte de décès et autre attestation officielle sont indispensables), vous êtes tenu de contacter immédiatement l'assurance annulation & assistance et ATV. ATV, votre guide et notre représentant local vous aideront, dans la mesure du possible, à organiser votre retour prématuré en collaboration avec votre assurance annulation & assistance.

4.4 Dans ces cas de nécessité impérieuse, les frais d'annulation peuvent être pris en charge par votre assurance annulation & assistance, pour autant que vous soyez au bénéfice d'une telle assurance. Les prestations se basent sur les clauses de la police d'assurance.

4.5 L'assurance annulation & assistance n'est jamais remboursable.

4.6 Il est recommandé de conclure une assurance maladie qui vous couvre dans le monde entier.

4.7 L'assurance bagage est laissée à l'appréciation de chacun.

## 5. Modifications de prix et de programme par ATV

5.1 ATV se réserve le droit de modifier le prix ou le programme avant la conclusion du contrat. Dans ce cas, vous en serez informé avant la conclusion du contrat.

5.2 ATV se réserve le droit, dans certains cas exceptionnels, de modifier le prix après la conclusion du contrat.

Les changements de prix peuvent intervenir après une augmentation du coût des transports (y compris du prix du carburant), l'introduction ou l'augmentation de taxes et redevances officielles (taxes d'aéroport, taxes gouvernementales, ...) ou une modification des taux de change.

5.3 ATV se réserve le droit de modifier, dans votre intérêt, le programme du voyage et certaines prestations convenues (logement, moyens de transports, compagnies aériennes, excursions, ...) si après la conclusion du contrat des événements imprévus l'exigent. ATV fera son possible pour vous proposer des prestations de qualité équivalente en remplacement.

ATV vous informera de ces changements au plus vite ainsi que de leurs répercussions sur le prix.

5.4 Si la hausse du prix dépasse les 10% du montant du voyage ou si la modification du programme change de façon notable un élément essentiel du contrat, vous avez le droit dans un délai de cinq jours après réception de notre notification, de résilier votre contrat sans frais.

Sans nouvelle de votre part dans un délai de cinq jours (le cachet postal faisant foi), l'augmentation de prix ou la modification du programme seront considérées comme acceptées.

L'augmentation du prix vous sera communiquée au plus tard 15 jours avant votre départ.

5.5 Lors du voyage, si une part importante des prestations convenues ne peut être fournie, ATV s'efforcera de prendre des dispositions appropriées pour la continuation du voyage à forfait. ATV s'engage à rembourser toute différence éventuelle entre la valeur inférieure fournie et celle décrite dans les prestations. Si ATV n'est pas en mesure de prendre ces dispositions, ou si vous les refusez pour de justes motifs, ATV s'efforcera de vous rapatrier au lieu de départ ou à un autre lieu de retour convenu. Dans ce cas, la valeur des prestations non fournies ou non exécutées vous sera remboursée.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

5.6 En cas de retour différé, aucune indemnité n'est attribuée pour perte de salaire.

## 6. Annulation du voyage par ATV

6.1 ATV peut se voir dans l'obligation d'annuler votre voyage à forfait avant la date du départ pour un motif qui vous est non imputable. Dans ce cas, ATV vous en informera dans les plus brefs délais et s'efforcera

de vous proposer un voyage de remplacement de qualité équivalente. Dans le cas où un voyage de remplacement de qualité inférieure vous est proposé, ATV s'engage à rembourser toute différence éventuelle entre la valeur inférieure fournie et celle décrite dans les prestations.

Si vous n'acceptez pas le voyage de remplacement, ATV vous remboursera l'intégralité des montants que vous aurez déjà versés pour le voyage.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

6.2 Tous nos voyages de groupe se basent sur un nombre minimum de participants, chaque fois indiqué dans la publication du voyage. ATV se réserve le droit d'annuler un voyage au plus tard 30 jours avant le départ, si le nombre de participants prévu n'est pas atteint.

Dans ce cas, ATV vous remboursera l'intégralité des montants que vous aurez déjà versés pour le voyage.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

## 7. Prescriptions d'entrée dans un pays

7.1 ATV vous informe sur les prescriptions d'entrée demandées par la destination de votre voyage. Elles s'entendent pour les formalités d'entrée en tant que touriste et pour les citoyens suisses.

Pour toutes autres nationalités, veuillez contacter ATV, qui vous conseillera dans la limite de ses connaissances. Cela restera votre devoir de vérifier ces informations.

7.2 Il est de votre devoir de suivre ces prescriptions tels que type de document d'identité, validité, nombre de page vierge dans le passeport, visa, carnet de vaccination international munis des tampons adéquats, permis de conduire international, permis de séjour.

7.3 Si un document de voyage ne peut être obtenu ou s'il est délivré trop tard et que vous soyez de ce fait obligé de renoncer au voyage, les clauses d'annulation du point 3.3 sont applicables.

7.4 En cas de modifications des prescriptions d'entrée, ATV vous en avertira au plus vite dans la limite de ses connaissances et ne pourra être tenu responsable de ces changements.

7.5 En cas de refus d'entrée dans un pays ATV ne peut être tenu responsable, le voyage de retour sera à votre charge et les clauses d'annulation du point 3.3 sont applicables.

## 8. Réclamations de votre part

8.1 ATV propose des voyages dans des pays où les conditions de services, de communication, de formation du personnel, etc. ne correspondent pas aux standards suisses. Il est donc admis que certains

manquements ou inexactitudes font partie intégrante d'un tel voyage.

8.2 Si le voyage ne correspond pas à ce qui a été convenu par contrat ou si vous subissez un dommage, vous avez le droit et le devoir d'adresser aussitôt au guide, au prestataire de services ou à ATV une réclamation au sujet du défaut constaté ou du dommage subi et de demander qu'il y soit remédié au plus vite.

8.3 Si le problème n'a pas été résolu sur place comme mentionné ci-dessus, vous devez nous adresser par écrit, au plus tard 30 jours après la fin de votre voyage, votre réclamation accompagnée de justificatifs éventuels (photo, témoignages écrits, ...). Si vous n'avez pas observé ces prescriptions, vous perdez vos droits à toute mesure de compensation.

8.4 Avant de soumettre un litige à un tribunal, vous devriez vous adresser à l'ombudsman indépendant de la branche suisse du voyage. Il s'efforcera de trouver une solution équitable pour résoudre tout différend qui pourrait surgir entre vous et ATV.

Ombudsman de la branche suisse du voyage  
Etelstrasse 42  
Case Postale  
8038 Zurich  
T +41 44 485 45 35  
info@ombudsman-touristik.ch  
www.ombudsman-touristik.ch

## 9. Responsabilité d'ATV et exceptions

9.1 ATV s'engage à fournir les prestations souscrites lors de la réservation et en accord avec nos conditions générales.

9.2 Si des conventions internationales et des lois nationales prévoient des limitations à la réparation de dommages résultant de l'inexécution ou de l'exécution imparfaite du contrat, ATV est en droit de s'en prévaloir et sa responsabilité sera limitée aux dispositions contenues dans les conventions en cause.

Il existe notamment des conventions internationales prévoyant des restrictions de responsabilité en matière de transports (trafic aérien, navigation en haute mer, trafic ferroviaire).

9.3 ATV n'est pas responsable envers vous lorsque l'inexécution ou l'exécution imparfaite du contrat est imputable :

- à des manquements de votre part ;

- à des manquements imprévisibles ou insurmontables imputables à un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues dans le contrat ;

- à un cas de force majeure ou à un événement que ATV, malgré toute la diligence requise, ne pouvait pas prévoir ou contre lesquels ATV ne pouvait rien. ATV s'engage néanmoins à faire diligence pour vous venir en aide.

Dans ces cas, les clauses d'annulation du point 3.3 sont applicables.

9.4 Lors de dommages corporels imputables à l'inexécution ou à une exécution imparfaite du contrat, la responsabilité d'ATV est engagée uniquement si les dommages ont été causés par nous-mêmes ou par nos prestataires de services, sous réserve des limitations de responsabilité dans les conventions internationales et les lois nationales (point 9.2).

9.5 Pour les dommages non corporels résultant de l'inexécution ou de l'exécution imparfaite du contrat, la responsabilité d'ATV est limitée au double du montant du prix du voyage à forfait au maximum, sauf si le dommage a été provoqué intentionnellement ou par négligence ou imprudence graves.

Demeurent réservées, les limitations de responsabilité inférieures stipulées par les conventions internationales.

9.6 Les personnes prenant part à des actions pouvant présenter des dangers ou à des excursions locales non prévues dans le programme en assumant seules les risques.

9.7 Nous vous rendons expressément attentifs au fait que vous êtes personnellement responsable de la garde en lieu sûr d'objets de valeur et d'argent.

Dans les hôtels, ces objets doivent être déposés dans un coffre.

Notre responsabilité, ainsi que celle de nos prestataires, ne peuvent être engagées en cas de vol, perte, dommage, ... Vous êtes seuls responsables de vos biens.

## 10. Garantie

Nous participons aux fonds de garantie TPA (Travel Professional Association).



A ce titre, nous vous garantissons le nantissement des montants que vous avez versés en relation avec votre réservation, et ceci dans le cas d'un voyage forfaitaire seulement (vols seuls exclus).

## 11. Droit applicable et for juridique

Seules les dispositions du droit suisse sont applicables dans les rapports découlant du contrat entre vous et ATV. Il est convenu que seul le for juridique de Genève est habilité à reconnaître les actions contre ATV.

La présente rédaction a été achevée en janvier 2012 et révisée en mars 2020.

**AU TIGRE VANILLÉ Sàrl**

8, rue de Rive, CH - 1204 Genève

## PROTECTION DES DONNÉES

### 1. Collecte d'informations

«Au Tigre Vanillé Sàrl» (ci-après ATV) considère la protection de la vie privée et des données personnelles comme un droit fondamental et primordial. ATV respecte les dispositions de la loi Suisse ainsi que celle de l'Union Européenne (GRPD) sur la protection des données pour l'acquisition et l'utilisation des données personnelles. En réservant un voyage, en plus des coordonnées personnelles, les informations suivantes peuvent également être enregistrées : date du voyage, itinéraire/destination, compagnie aérienne, hôtel, prix, vos préférences, n° d'adhérent dans les programmes de fidélisation, les données figurant dans votre passeport. Ceci est également valable pour les membres de votre famille ou autres personnes figurant sur votre bulletin d'inscription. Dans des cas particuliers (p. ex. en cas d'accident durant le voyage, etc.) ou en cas de réclamations, d'autres informations peuvent être collectées et enregistrées.

### 2. Transmission à des tiers

Vos données peuvent être transmises à des tiers dans le respect des dispositions légales de protection des données. Ces tiers traitent ces informations pour le compte d'ATV. À cette fin, les données peuvent être transférées à l'étranger. Ces données sont traitées en toute confidentialité et ne sont pas transmises à d'autres tiers sauf pour des exigences légales, notamment demande des autorités compétentes, ou pour préserver ou imposer les intérêts d'ATV.

### 3. Utilisation des données

Les données collectées sont traitées en toute bonne foi et servent en premier lieu à élaborer une offre dans le cadre de votre demande (voyage) en cours. Par la suite, ATV est susceptible de vous soumettre des invitations et des informations qui peuvent s'avérer intéressantes pour vous. ATV est en droit de mettre à jour vos coordonnées.

### 4. Informations personnelles dignes de protection

Il peut aussi arriver qu'ATV dispose de données considérées par la législation suisse comme «des informations personnelles dignes de protection», par exemple si le menu commandé dans l'avion permet de deviner votre confession, si nous devons connaître un handicap pour la planification et l'organisation de votre voyage ou si notre représentant sur place devait vous apporter son soutien pour des problèmes de santé. Ces «informations personnelles dignes de protection» ne sont traitées par ATV qu'à des fins de gestion du dossier, toute autre exploitation étant proscrite. Avec votre réservation, vous autorisez expressément ATV à se servir de ces données dites «dignes de protection» pour le traitement de votre dossier.

### 5. Spécial voyage en avion

Sur demande des autorités de certains pays, il se peut que des données spécifiques doivent être transmises aux autorités compétentes pour des raisons de sécurité ou de formalités d'entrée dans le pays. Vous autorisez ATV, ou la compagnie aérienne concernée, à transmettre les données dites «Passenger Name Record (PNR)» à ces autorités dans la mesure où elles sont disponibles. Elles contiennent notamment des informations telles que nom exact, date de naissance, adresse exacte, numéro de téléphone, infos concernant la personne accompagnatrice, date de la réservation/de l'émission du billet et période de voyage prévue, infos relatives au paiement, statut du voyage et itinéraire, numéro Frequent-Flyer, infos sur les bagages, toutes les modifications PNR antérieures, etc. Nous portons à votre attention que ces données peuvent être transmises à des pays où le niveau de la protection des données n'est pas comparable à celui répondant à la législation suisse.

### 6. Vos droits

#### 6.1 Droit d'accès

Vous avez le droit, à tout moment, de demander le libre accès à vos données personnelles lorsque nous les traitons. Vous avez ainsi la possibilité de vérifier quelles sont les données personnelles que nous traitons à votre sujet et que nous les utilisons, conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données.

#### 6.2 Droit de rectification

Vous avez le droit de faire rectifier des données personnelles incorrectes ou incomplètes et d'être informé de leur correction. Dans ce cas, nous informons les destinataires des données concernées des ajustements effectués, à moins que cela ne soit impossible ou n'engage des moyens disproportionnés.

#### 6.3 Droit de suppression

Vous avez le droit de faire effacer vos données personnelles tant que ce n'est pas contraire à d'autres dispositions légales.

#### 6.4 Droit de restriction

Sous certaines conditions, vous avez le droit de demander que le traitement de vos données personnelles soit restreint.

#### 6.5 Droit de portabilité

Dans certaines circonstances, vous avez le droit d'obtenir une copie des données que vous nous avez transmises dans un format structuré et courant.

#### 6.7 Droit de recours

Vous avez le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle compétente contre la manière dont vos données personnelles sont traitées.

### 6.8 Droit de rétractation

En principe, vous avez le droit de révoquer votre consentement à tout moment. Toutefois, les activités de traitement fondées sur votre consentement dans le passé ne deviendront pas illégales à la suite de votre rétractation.

Vous pouvez exercer vos droits en tout temps en contactant notre responsable de la protection des données personnelles :

#### DPO

Au Tigre Vanillé Sàrl  
8 rue de Rive  
CH-1204 Genève, Suisse  
Email : [dpo@vanillatiger.ch](mailto:dpo@vanillatiger.ch)

La présente rédaction a été achevée en mai 2018

---

AU TIGRE VANILLÉ Sàrl

---

8, rue de Rive  
CH - 1204 Genève